

de rares intervalles, ils se livrent une concurrence effrénée. Ainsi, le Canada n'a réussi à siéger au Conseil que quatre fois, en dépit de sa participation active aux travaux de l'ONU et du rôle de premier plan qu'il assume dans les activités de maintien de la paix. Soit dit en passant, il est le seul membre de sa zone géographique à avoir siégé si souvent.

Une charge écrasante

Les responsabilités et les privilèges que confère le fait de siéger au Conseil de sécurité sont évidemment assumés par les gouvernements désignés, et en particulier par leur ministre des Affaires étrangères. Mais comme les ministres n'assistent que rarement aux réunions du Conseil, le représentant permanent à New York se trouve investi d'une charge écrasante, même s'il reçoit des instructions de son gouvernement. George Ignatieff, qui était représentant permanent lors de l'avant dernier mandat du Canada, comparait son poste à la ligne de front. Si je n'ai pas eu comme lui à affronter une situation de guerre (la guerre des Six jours en 1967), j'étais cependant très conscient de n'être que le quatrième Canadien à avoir l'honneur et le privilège de siéger au Conseil et de devoir me montrer à la hauteur de mes prédécesseurs, le général McNaughton, Charles Ritchie et George Ignatieff.

Pour quelqu'un qui est habitué à travailler au sein du lourd appareil que constitue aujourd'hui l'Assemblée générale, où le moindre comité intersessionnel compte rarement moins d'une cinquantaine de membres, c'est un véritable choc culturel que d'apprendre à fonctionner dans l'ambiance intime et amicale du Conseil, avec ses 15 membres et la perspective du veto planant sur chaque négociation. C'est avec raison que je qualifie d'amicale l'atmosphère du Conseil. A ses débuts, celui-ci était célèbre pour les affrontements entre l'Est et l'Ouest et les nombreux vetos imposés par les Soviétiques. Mais au fil des années, la guerre froide s'est tempérée, les pays du Tiers monde ont acquis plus d'influence, et un nouveau climat de collaboration s'est installé dans les limites imposées par les positions fondamentales des États. Aujourd'hui, la plupart des différends sont débattus au cours de consultations informelles à huis clos et les réunions officielles n'ont habituellement lieu qu'après que le Conseil a arrêté une ligne de conduite et un programme d'action. Parce que le Conseil est restreint, ses membres ont vraiment l'occasion d'apprendre à bien se connaître et à collaborer dans la bonne humeur à la réalisation d'un consensus aussi général que possible.

Pendant la durée de notre mandat, le Conseil s'est réuni officiellement 125 fois, soit 73 fois en 1977 et 52 fois en 1978. Mais derrière ces chiffres, il y a d'innombrables heures de consultations et de négociations officieuses entre les délégations, à toute heure du jour et de la nuit et plus souvent qu'autrement les fins de semaines.

Selon une pratique établie depuis longtemps, le Conseil n'examine que les questions que lui soumettent des gouvernements. Ces deux dernières années, les travaux du Conseil ont porté principalement sur l'Afrique australe et notamment la Rhodésie, la Namibie et la politique d'*apartheid* du gouvernement de l'Afrique du Sud, sur le Moyen-Orient et particulièrement la question du Liban, et sur Chypre. Le Conseil s'est également penché sur des problèmes touchant d'autres régions de l'Afrique, entre autres l'attaque de mercenaires contre le Bénin en janvier 1977 et le différend entre le Tchad et la Libye au sujet du soutien qu'aurait apporté le gouvernement libyen aux rebelles tchadiens. Par contre, il ne s'est pas préoccupé de la situation dans la corne de l'Afrique ni au Sahara, pas plus qu'il n'est intervenu dans des conflits agitant d'autres parties du monde.

Le Conseil de sécurité n'a pas évolué dans le sens prévu par la Charte. En effet, il n'est pas devenu le gardien de la paix dans le monde, et dans l'état actuel des relations entre les grandes puissances, il est peu probable qu'il le devienne dans un avenir prévisible. Ceci n'a pas empêché M. Jamieson, au début de notre mandat, d'avancer l'idée que nous pourrions peut-être esquisser quelques pas timides sur la voie de la prévention, au lieu d'attendre que les crises éclatent pour tenter de les résoudre. Il a également suggéré que de temps à autre les ministres des Affaires étrangères représentés au Conseil profitent d'un séjour à New York pour avoir des entretiens informels sur la situation internationale. Lorsque nous avons essayé de mettre cette idée en pratique, nous avons constaté que si les membres occidentaux du Conseil et les membres rompus aux pratiques du Commonwealth y étaient plutôt favorables, d'autres concevaient difficilement la possibilité d'un échange de vues libre et informel, sans publicité ni engagement, tandis que la Chine et l'Europe de l'Est y étaient résolument hostiles. Même si nos efforts à cet égard sont demeurés infructueux, je considère qu'ils valaient la peine d'être tentés. Cependant, nous ne pouvons espérer aucun progrès dans cette voie tant que les membres permanents du Conseil ne seront pas disposés à épouser ces principes et à travailler activement à leur adoption.

Au début de notre mandat, il semblait évident que le Conseil serait mêlé de près aux problèmes du Moyen-Orient et de Chypre. Comme le Canada joue un rôle de premier plan dans les activités de maintien de la paix de l'ONU dans l'une et l'autre de ces régions, j'entrepris en compagnie du conseiller militaire de la mission, le lieutenant-colonel Bob Gallagher, une tournée des forces de maintien de la paix, canadiennes et autres, stationnées dans le Sinaï, sur les hauteurs du Golan et à Chypre. Ce voyage m'a été d'une inappréciable utilité; il m'a permis d'avoir une perception beaucoup plus nette de la situation et de mieux comprendre les problèmes de ces hommes qui se dévouent avec abnégation dans des conditions dif-